

AR Prefecture

063-200072080-20220920-CA20220604-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 39

Votants : 46

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 14 septembre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2022-06-04

OBJET :

**AVANCE DE
TRESORERIE NON
BUDGETAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES AU CIAS**

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Gilles GOUYON ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ; Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Cédric BOILOT ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ;

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Prefecture
le :

Publiée ou notifiée
le :

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Claude DUBOSCLARD remplacé par Louis VACQUANT ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; Robert DUBUIS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernadette GOURSON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR Préfecture

063-200072080-20220920-CA20220604-DE

Reçu le 27/09/2022 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Publié le 27/09/2022

Vu le décret-loi du 28 décembre 1926 – loi relative aux régies communautaires réglementant le fonctionnement des entreprises exploitées/budgets annexes par la collectivité ou dans lesquelles elles ont une participation financière,

Considérant la mise en place d'une avance de trésorerie non budgétaires via les comptes 553 (sur le budget principal) et 5192 (sur le budget du CIAS) est nécessaire afin de pallier les insuffisances de trésorerie,

Propose au Conseil Communautaire :


- d'accepter la mise en place d'une avance de trésorerie non budgétaire entre la Communauté de communes et le CIAS,
- de donner délégation au Président pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette avance,
- que cette avance sera remboursée par le CIAS au budget principal dès que son solde de trésorerie le permettra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de cette décision.

.....
Fait et délibéré à la majorité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 20 septembre 2022.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes